

AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Monseigneur de Laval

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux cinq (5) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Monseigneur de Laval (Regina) dont le mandat est de deux (2) ans. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, quatre (4) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le mercredi 4 octobre 2023** par courriel à <u>election@cefsk.ca</u> et/ou au siège social du Conseil des écoles fransaskoises (201-1440 9ème Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau à compter du lundi **18 septembre 2023.**

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, avec Cathy Liffran au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 25 octobre 2023 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 1 septembre 2023. Abdoulaye Yoh, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, à l'École Monseigneur de Laval PSQV ou à l'École du Parc.

<u>Pour un poste de représentant</u> communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, à l'École Monseigneur de Laval PSQV ou à l'École du Parc.